

PLAN 19-24 STRATÉGIQUE

Prendre notre place



ASSOCIATION DES
ARCHITECTES PAYSAGISTES
DU QUÉBEC

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2024



Présidente : Isabelle Giasson

Directeur général : Bernard Bigras

Comité de planification stratégique : Marie-France Turgeon, responsable du comité,
Jean Landry, Pascal Blanchette, Monica Bittencourt

Adopté par le conseil d'administration de l'AAPQ le 11 avril 2019

PRENDRE NOTRE PLACE

Au cours des dernières années, la profession d'architecte paysagiste a grandement évolué et a su s'adapter. Plus que jamais, l'architecture de paysage apporte une solution aux enjeux et défis auxquels sont confrontées les communautés et les collectivités.

Que ce soit en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, de protection de notre patrimoine naturel et paysager ou de la création de milieux de vie à échelle humaine, l'architecte paysagiste joue maintenant un rôle incontournable dans l'amélioration de notre cadre de vie.

À cet égard, notre profession gagne à être connue et reconnue.

Afin de bâtir des collectivités saines et durables, nous vous convions à un effort sans précédent visant à **prendre notre place** dans le paysage québécois.

- **Prendre notre place**, c'est prendre la parole dans le débat public;
- **Prendre notre place**, c'est de s'investir dans les comités de travail où se définissent les cadres d'intervention en aménagement de paysage au Québec afin que notre pratique soit reconnue de tous, tant des professionnels que du grand public;
- **Prendre notre place**, c'est ne pas hésiter, à l'instar des autres professions, à accroître notre bagage de connaissances afin de proposer des solutions actuelles à des problèmes complexes liés au paysage;
- **Prendre notre place**, c'est pouvoir compter sur une organisation au service de ses membres pour représenter sa profession et sa discipline dans les différentes sphères de décisions.

INTRODUCTION

L'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) est fière de présenter sa planification stratégique 2019-2024.

Au printemps 2018, le comité de planification stratégique, relevant du conseil d'administration, lançait un grand sondage auprès de ses membres dans le but de revisiter notre mission, notre vision et nos valeurs. Cet exercice nous a permis de mieux cerner vos attentes et d'établir les priorités sur lesquelles vous souhaitez que votre association professionnelle axe ses efforts au cours des cinq prochaines années.

Très rapidement un consensus a émergé : la reconnaissance de la profession, la promotion de la discipline et le développement des compétences, tout en consolidant la gouvernance de notre organisation, sont ressortis comme étant des priorités.

Pour y arriver, l'AAPQ s'est dotée dans son plan quinquennal d'une série d'objectifs et de stratégies qui mèneront à des actions concrètes.

N'oublions jamais qu'une association professionnelle est le reflet du dynamisme de ses membres. La réussite de ce plan dépend en grande partie de votre implication.

Nous vous invitons, à titre de professionnels, à joindre vos efforts à ceux de l'AAPQ afin que de « prendre notre place » dans ce monde en constante évolution.

À PROPOS DE L'AAPO

Fondée en 1965, l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPO) est une association professionnelle constituante de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC/CSLA) et de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP/IFLA).

L'AAPO représente 502 membres agréés et 98 membres stagiaires qui œuvrent dans les secteurs public, privé, institutionnel, communautaire et universitaire québécois.

MISSION

L'AAPO a pour mission de promouvoir l'architecture de paysage au Québec au profit de ses membres et d'établir les standards de qualité pour la pratique de la profession.

VISION 2019-24

- L'architecture de paysage est une profession connue et reconnue de tous, tant des professionnels que du grand public.
- Les membres de l'association exercent dans tous les champs d'intervention de l'architecture de paysage.
- L'association organise des activités d'échanges et de références incontournables pour le domaine de l'architecture de paysage.
- L'association augmente sa présence dans les débats publics.
- Un ordre professionnel est en place.

VALEURS

- L'équité et le respect
- L'excellence
- La transparence
- Le professionnalisme
- L'intégrité
- La collégialité

PRINCIPES DIRECTEURS

L'AAPO

- est une organisation agile
- qui valorise l'atteinte de l'excellence
- crée une vie associative dynamique et stimulante
- favorise la collaboration
- pratique une gestion efficiente tant avec les ressources financières, matérielles et humaines

AXES D'INTERVENTION

Le plan stratégique 2019-2024 s'articule autour de quatre axes de développement :

1. Reconnaissance
2. Promotion
3. Compétence
4. La performance organisationnelle

Chacun de ces axes nous invite à relever des défis essentiels pour l'avenir de notre profession et de la discipline.

Pour y arriver, le plan quinquennal fixe des objectifs, différentes stratégies et des actions. Il s'inscrit dans le cadre de la mission de l'Association, soit la promotion de la profession et l'atteinte des plus hauts standards de qualité pour sa pratique.

4

Plus de 50 ans après la création de notre association, le temps est venu d'accélérer nos démarches vers une plus grande reconnaissance professionnelle. Si l'obtention d'un titre réservé constitue la cible visée, des avancées importantes se doivent d'être réalisées tant dans la législation québécoise qu'auprès des donneurs d'ordre publics et privés.

AXE 1 - LA RECONNAISSANCE

La reconnaissance professionnelle : un gage de qualité dans les services en architecture de paysage

1.1 Intégrer la discipline et la profession dans le cadre législatif	1.1.1 Participer aux comités de travail externe
	1.1.2 Faire des représentations afin de modifier l'article 15 de la Loi sur les architectes concernant l'utilisation du titre
	1.1.3 Sensibiliser le décideur à la valeur ajoutée liée à l'exercice de la profession
1.2 Viser un encadrement professionnel	1.2.1 Identifier et décrire en continu les risques de préjudices
	1.2.2 Déposer une demande de titre réservé à l'Office des professions du Québec
	1.2.3 Renforcer les liens avec les professionnels de l'aménagement et du design
1.3 Sensibiliser le donneur d'ordre à l'apport de la profession à l'aménagement durable	1.3.1 Multiplier les actions afin d'inscrire la discipline et la profession dans les paramètres de référence
	1.3.2 Sensibiliser les promoteurs à la valeur économique, sociale et environnementale de la discipline

Sortir, parler, convaincre : mettre en valeur l'apport de l'architecture de paysage dans le développement durable du Québec constituera la stratégie de promotion la plus porteuse pour l'avenir de la profession.

AXE 2 - LA PROMOTION

Propulser et faire rayonner la discipline dans un monde en changement

2.1 Renforcer notre image de marque	2.1.1 Revoir l'image de marque de l'association
	2.1.2 Procéder à la refonte du site Web
2.2 Devenir le carrefour des initiatives et des projets inspirants	2.2.1 Développer un guichet numérique de contenu à valeur ajoutée en architecture de paysage
	2.2.2 Mettre en valeur les champs d'intervention de nos membres
2.3 Aller à la rencontre des acteurs du milieu	2.3.1 Organiser des tournées de sensibilisation dans les régions du Québec en interface avec nos membres
	2.3.2 Mener des campagnes de promotion à l'occasion du mois d'architecture de paysage
2.4 Prendre la parole dans le débat public	2.4.1 Prendre part aux consultations publiques et déposer des avis
	2.4.2 Agir à titre de conférenciers dans les colloques et congrès de nos partenaires
	2.4.3 Émettre des lettres d'opinion dans les médias d'information

L'AAPQ estime que l'excellence passe par la formation continue des professionnels en architecture de paysage. Elle travaillera à tisser des liens et des alliances et à développer des partenariats afin d'offrir au marché des professionnels hautement qualifiés.

AXE 3 - LA COMPÉTENCE

Le développement des compétences comme critère d'excellence

3.1 Définir un profil de compétences	3.1.1 Identifier les activités et responsabilités émanant de la profession
	3.1.2 Mener une étude sur les besoins à venir en matière de développement des connaissances et des compétences
	3.1.3 Déterminer les compétences horizontales et verticales inhérentes à la profession
3.2 Mettre en place un programme de formation continue obligatoire	3.2.1 Viser tous les champs d'intervention liés à la pratique professionnelle
	3.2.2 Développer une offre de formation continue
	3.2.3 Créer des partenariats avec les ordres et toutes organisations pertinentes
3.3 Renforcer les échanges avec le milieu universitaire	3.3.1 Travailler à l'adéquation entre la formation universitaire et la pratique professionnelle
	3.3.2 Établir un mécanisme de communication et de collaboration avec l'UDEM
	3.3.3 Contribuer à l'avancement des connaissances de la discipline

Afin d'assurer sa pérennité, l'AAPO veillera à optimiser ses ressources tout en œuvrant au développement de la profession et des services aux membres.

AXE 4 -

LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Une association agile et performante au service de ses membres

4.1 Assurer la pérennité de l'organisation	4.1.1 Développer de nouvelles sources de financement afin de réaliser sa mission
	4.1.2 Poursuivre l'implantation des différents modules du portail « espace membre » dans le but d'augmenter l'offre de services
4.2 Maintenir, voire augmenter le nombre de membres	4.2.1 Attirer des professionnels issus des différents champs d'intervention (municipal, résidentiel, chercheurs, etc.)
	4.2.2 Mettre sur pied un comité de la relève
	4.2.3 Renforcer les liens avec le milieu étudiant
4.3 Consolider la gouvernance	4.3.1 Relancer le comité exécutif pour la prise de décisions urgentes
	4.3.2 Améliorer le fonctionnement des comités en favorisant l'implication et la détermination d'échéanciers de travail
	4.3.3 Transformer la vie associative par l'intégration des nouvelles technologies telles que la webdiffusion



ASSOCIATION DES
ARCHITECTES PAYSAGISTES
DU QUÉBEC